

Procès-verbal **De l'assemblée annuelle du 30 juillet 2011**

À tous les membres de notre association :

SVP, en toute quiétude, prendre connaissance de ce procès-verbal que l'on vous demandera de commenter lors de l'assemblée générale de cette année.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION
DES DESCENDANTS DE PAUL VACHON (FAMILLES VACHON ET POMERLEAU)
TENUE SAMEDI LE 30 JUILLET 2011 À 13h30
À LA MAISON DES SCOUTS, 51A, RUE DÉZIEL, LÉVIS, QUÉBEC G6V 8S3

Étaient présents les administrateurs et administratrices suivants : Éric Pomerleau, Apolline Richard, Francine Vachon, Jocelyne Vachon, Pierrette Vachon-L'Heureux, et Léandre Vachon. Deux membres du CA étaient absents (absence motivée) Cécile Pomerleau. Au total, nous étions environ 24 membres à l'assemblée.

L'objectif de la réunion était de présenter le bilan des activités de 2010-2011 et de tenir une élection afin de combler les postes ouverts au sein du conseil d'administration.

Point 1. Ouverture de l'Assemblée générale annuelle 2011

Pierrette Vachon-L'Heureux, présidente, a procédé à l'ouverture de l'assemblée vers 13 h 47.

Point 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Pierrette Vachon-L'Heureux, la présidente, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Résolution : Il est proposé par Julienne Vachon membre numéro 65 et appuyée par Gaétan Vachon membre numéro 165 et résolu à l'unanimité que l'on accepte l'ordre du jour tel que présenté. Il est proposé par Léandre Vachon appuyée par Francine Vachon qu'Apolline Richard prenne la place de la secrétaire Jocelyne Vachon, celle-ci étant absente lors de l'ouverture l'assemblée. Accepté

Point 3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2010

La présidente demande aux membres s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée générale de 2010. La présidente n'en n'a pas fait la lecture car il avait été suggéré par les membres à la dernière rencontre du CA de l'inclure dans le bulletin de mai, en plus de la convocation à l'assemblée annuelle 2011 et la proposition de modification au règlement No 1. Notre objectif était que tous les membres puissent prendre connaissance de ces documents en toute quiétude et les commenter lors des pourparlers de l'assemblée générale 2011. La présidente a demandé aux membres présents s'ils en avaient pris connaissances et s'il y avait des commentaires sur le procès-verbal 2010. Aucune correction ou ajout n'ayant été apporté par les membres de l'assemblée, la présidente a suggéré l'adoption du procès-verbal tel que présenté.

Résolution : Il est proposé par Roland Pomerleau #66, appuyée par Gaston Vachon #83 l'acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale 2010. Accepté à unanimité.

Point 4. Rapport de la présidente

Pierrette Vachon-L'Heureux a présenté son rapport :

- a) Elle souligne la belle présentation du Bulletin par Cécile et la remercie pour son beau travail.
- b) Elle nous fait savoir que notre association est très bien vue auprès de la Fédération des familles souches du Québec.
- c) Elle souligne le beau et laborieux travail accompli par Francine pour l'organisation de notre kiosque aux Fêtes de la N.F.
- d) Nous rappelle l'évènement qui se déroulera le 18 septembre 2011 à la paroisse de la Nativité de Notre-Dame à Beauport, lors du transfert au cimetière, des restes des sépultures, dont possiblement celle de notre ancêtre Paul Vachon, retrouvées sous les fondations de l'église.
- e) Le conseil d'administration a tenu 3 assemblées au cours de l'année, une première lors du rassemblement à St-Eustache en 2010 et 2 au Restaurant de Madrid à Drummondville.
- f) À l'occasion du Salon des familles souches du Québec, en février dernier, notre association était représentée. Merci aux membres qui ont contribué au succès de cet évènement.

La copie intégrale de son rapport se trouve à l'annexe A (page 10 de ce procès-verbal) que vous pourrez consulter lors de l'assemblée générale du 22 juillet 2012.

Point 5. Rapport du trésorier

Le trésorier Éric Pomerleau a présenté la situation financière de l'Association. Il a expliqué que les états financiers à la fin de l'année 2010 dénotaient un total de 10644,92 \$ soit un déficit d'opération de 106,42 \$ par rapport aux états financiers de la fin de l'année précédente. Il explique que les avoirs de l'association sont ainsi : en espèces 9040,57 \$ et un inventaire de biens évalué à 1604,35 \$. Il a aussi donné les détails des recettes et des déboursés ainsi que les avoirs de l'association en date du 30 juillet 2011 et il note aujourd'hui un déficit de 906,76 \$. Il ajoute qu'il prévoit au 31 décembre 2011, un excédent de 88 \$.

Le rapport du trésorier a été proposé pour adoption par Gaëtan Vachon membre numéro 165 et secondé par Léandre Vachon numéro 59.

La copie du rapport se trouve à l'annexe B (dernière page de ce procès-verbal).

Point 6. Rapport du registraire

Léandre Vachon nous a présenté la situation du registrariat pour la période en cours :

En date du 31 juillet 2011 nous comptons 150 membres, répartis comme suivant:

•Membre à vie	1
•Membres réguliers	136
•Membres conjoints	22

Il ajoute qu'en septembre 2010 nous avons 160 membres et qu'en septembre 2009 nous comptons 171 membres Ces statistiques démontrent une diminution récurrente d'année en année. Il termine en exhortant les membres de l'aider à faire du recrutement.

Point 7. *Rapport de l'éditrice du bulletin*

Tout d'abord je tiens à vous exprimer le regret de ne pas pouvoir être avec vous tous aujourd'hui. C'est mon amie Apolline Richard qui vous fera la lecture de mon rapport.

Depuis notre assemblée annuelle 2010 à St-Eustache, vous avez reçu trois bulletins Le Copechagnière. Plusieurs des textes et reportages vous ont certainement intéressés.

Vous pouvez trouver dans celui d'octobre 2010, des photos et des témoignages des invités à ces retrouvailles. La question de Claude Vachon sur le véritable nom de la mère de notre ancêtre Paul Vachon fut l'objet de plusieurs réponses documentées. La conclusion venait dans le bulletin de février 2011 : dorénavant, nous la nommons Sapience Rabeau.

Vous avez pu lire dans vos bulletins des extraits de l'album de famille de Sœur Thérèse Vachon native de Oak Lake, au Manitoba : le voyage de noces bien original de ses parents et son autobiographie. Nous y voyons aussi l'aventure des fondateurs des petits gâteaux Vachon, le couple Rose-Anna Giroux et Joseph-Arcade Vachon.

Carole Vachon, sœur de Jocelyne, secrétaire de notre Association vous a fait connaître ses parents et grands-parents; Oliva Vachon nous a fourni un reportage de son voyage en France à la découverte de ses ancêtres avec des photos pertinentes; Jean-Claude Pomerleau nous a parlé de sa grand-mère Adeline Giguère-Vachon. Pour souligner le quinzième anniversaire de notre association, vous avez pu lire les circonstances et l'historique de sa fondation par un des membres fondateurs : Francine Vachon.

Lors de notre dernière réunion du CA, les membres ont suggéré d'inclure dans le bulletin, en plus de la convocation à l'assemblée annuelle 2011, le procès-verbal de l'assemblée annuelle 2010 et la proposition de modification au règlement no 1. Notre objectif était que tous les membres puissent prendre connaissance de ces documents en toute quiétude et les commenter lors des pourparlers d'aujourd'hui.

Vos commentaires, écrits, témoignages, photos, annonces sont sollicités. C'est votre bulletin, votre contribution ajoutera de l'intérêt pour tous.

Cécile L. Pomerleau

Point8. *Rapport du webmestre*

Jacques Pomerleau étant absent, Léandre Vachon a fait la lecture du rapport du webmestre:

Voici donc le rapport du webmestre pour les derniers 12 mois, depuis le rassemblement du mois d'août 2010.

Paiement:

-Le 13 septembre 2010, Léandre Vachon a renouvelé notre nom de domaine pour un total de 6 ans, c'est dire pour deux périodes de trois années chacune à 40,14 \$ soit un total de 80,28 \$.

-Le 10 novembre 2010, Léandre Vachon a renouvelé notre hébergement sur le serveur pour une année, au cout de 100 \$.

Ajouts au site:

-Annonce de l'émission sur les Vachon au canal Historia. **(suite page 17)**

(voici la suite du procès-verbal de l'Assemblée générale de 2011)

-Annonce du rassemblement de 2011.
-Mise à jour du conseil d'administration 2010 - 2011
-Ajout de 4 lignées dans la section généalogie.
-Ajout du lien réciproque vers Pomerleau Web Works, du Minnesota.
-Ajout des anciens bulletins jusqu'en 2002 inclusivement.
Ceux-ci étaient plus longs à faire, puisqu'ils devaient être retapés à la main.
Les prochains, à partir de 2003, seront plus rapides puisqu'ils sont déjà disponibles en format Word pour la plupart des articles.

À faire:

J'ai tenté de mettre en ligne les photos du rassemblement estival de 2010, mais sans succès. Les photos sont sur le serveur, mais je ne suis pas arrivé à les faire afficher. J'y reviendrai. Pour mettre à jour le logiciel sur le serveur, il n'y a pas d'outil de mise-à-jour automatique. Il faudrait copier-coller tous le contenu une page à la fois. Cette mise à jour permettrait de mieux contrôler les accès exclusifs aux membres, comme les articles des anciens bulletins, et une base de données généalogique en ligne, par exemple.

Merci,

Jacques Pomerleau, webmestre

Point 9. Amendements proposés au Règlement no1

Francine Vachon, à la suite des explications de la marche à suivre pour modifier nos règlements, a proposé les amendements suivants à être adopté par les membres en une seule résolution :

10,10 Registraire. Le registraire est chargé de tenir le répertoire des membres, de transmettre à chacun sa carte de membre et de leur adresser leur avis de renouvellement de cotisation au moins un mois avant échéance. Il doit également répertorier tous les descendants de Paul Vachon en Amérique et les inviter à devenir membres de l'Association. Biffer la dernière phrase de l'article: « *Il doit également répertorier tous les descendants de Paul Vachon en Amérique et les inviter à devenir membre de l'Association.* »

10,11 Archiviste-généalogiste. L'archiviste-généalogiste est le seul officier nommé par le conseil d'administration sans droit de vote. Il est responsable de la confection du dictionnaire généalogique, de la base de données et de la rédaction de l'histoire de la famille. Il voit à recueillir tous les documents, films, photos, découpures de journaux, etc. qui constituent les archives de l'Association, voit à leur classement et les dépose en lieu sûr, éventuellement aux Archives Nationales du Québec ou à tout endroit choisi par le conseil d'administration.

Remplacer par:

L'archiviste-généalogiste est le seul officier nommé par le conseil d'administration sans droit de vote. Ses connaissances généalogiques ou son intérêt pour le sujet sont les seuls critères de sélection pour ce poste. Il voit à recueillir tous les documents, films, photos, découpures de journaux, etc. qui constituent les archives de l'Association, voit à leur classement et les dépose en lieu sûr, éventuellement aux Archives Nationales du Québec ou à tout endroit choisi par le conseil d'administration. Il est responsable de la confection du dictionnaire généalogique et de la banque de données. Dans la mesure du possible, il voit à faciliter la rédaction de l'histoire de nos ancêtres et de leurs descendants et s'assure de la véracité des

informations publiées. L'Association des descendants de Paul Vachon et l'archiviste généalogiste ne sont pas responsables de ce qui est publié par d'autres auteurs.

11,04 Membres réguliers. Toute personne peut devenir membre en adressant sa demande à l'Association, pourvu qu'elle soit intéressée à promouvoir les objectifs de l'Association, qu'elle soit acceptée par le conseil d'administration et qu'elle paie la cotisation annuelle en vigueur.

Biffer le reste de l'article.

Voici le reste de cet article :

« en vigueur », remplace « *fixée à dix (10) dollars* ».

Le texte à enlever : *Cette cotisation peut inclure le conjoint et les enfants de moins de dix-huit (18) ans qui demeurent à la maison. Dans ce cas la correspondance est envoyée en un seul exemplaire à la même adresse.*

Suite à un débat animé concernant les mots < sans droit de vote > dans l'article 10,11, il a été résolu par un vote majoritaire des membres de l'assemblée, Francine Vachon ayant demandé de consigner sa dissidence au procès verbal de cette assemblée, que les amendements soient adoptés en biffant les mots < sans droit de vote > du texte de l'article 10,11.

Par souci de clarté, les amendements au règlement général numéro 1 tel que adoptés par un vote majoritaire des membres de l'assemblée suivent :

10,10 **Registraire**. Le registraire est chargé de tenir le répertoire des membres, de transmettre à chacun sa carte de membre et de leur adresser leur avis de renouvellement de cotisation au moins un mois avant échéance.

10,11 **L'archiviste-généalogiste**. L'archiviste-généalogiste est le seul officier nommé par le conseil d'administration. Ses connaissances généalogiques ou son intérêt pour le sujet sont les seuls critères de sélection pour ce poste. Il voit à recueillir tous les documents, films, photos, découpures de journaux, etc. qui constituent les archives de l'Association, voit à leur classement et les dépose en lieu sûr, éventuellement aux Archives Nationales du Québec ou à tout endroit choisi par le conseil d'administration. Il est responsable de la confection du dictionnaire généalogique et de la banque de données. Dans la mesure du possible, il voit à faciliter la rédaction de l'histoire de nos ancêtres et de leurs descendants et s'assure de la véracité des informations publiées. L'Association des descendants de Paul Vachon et l'archiviste généalogiste ne sont pas responsables de ce qui est publié par d'autres auteurs.

11,04 **Membres réguliers**. Toute personne peut devenir membre en adressant sa demande à l'Association, pourvu qu'elle soit intéressée à promouvoir les objectifs de l'Association, qu'elle soit acceptée par le conseil d'administration et qu'elle paie la cotisation annuelle en vigueur.

Point 10. Nomination d'une personne pour gérer les mises en candidatures et une élection possible selon le point 7 du règlement général no 1

La présidente mentionne qu'il est de mise de nommer un président(e) et un(e) secrétaire d'élection.

Résolution : Il est proposé par Léandre Vachon #59 et appuyée par Gaétan Vachon #165 que Roland Pomerleau agisse comme président d'élection.

Résolution : La présidente propose Francine Vachon comme secrétaire d'élection. La proposition fut appuyée par Léandre Vachon #59 et accepté à l'unanimité.

11. Élections

Roland Pomerleau explique que le conseil d'administration se compose de neuf membres qui sont nommés pour une période de deux ans. Cette année les quatre membres dont le mandat se termine sont : Pierrette Vachon-L'Heureux, Léandre Vachon, Cécile Lapierre Pomerleau et Apolline Richard. Il ajoute qu'il y avait au conseil d'administration deux postes de vacant qui doivent aussi être comblés. Il ajoute que les personnes dont le mandat de termine peuvent être remises en nomination tout comme tout autre membre peut aussi être mis en nomination. Il mentionne que ce sera toutes des nominations individuelles.

a. Roland Pomerleau ouvre la période des mises en candidatures :

Pierrette Vachon-L'Heureux est proposée par Jeannine Vachon #252 et appuyée par Gaétan Vachon #165;

Léandre Vachon est proposé par Julienne Vachon #65 et appuyée par Gaston Vachon #83; Cécile L. Pomerleau est proposée par Gaétan Vachon #165 et appuyée par Julienne Vachon #65;

Apolline Richard est proposée par Éric Pomerleau #74 et appuyée par René Vachon #180;

Gaétan Vachon est proposé par Francine Vachon #3 et appuyé par René Vachon #180.

René Vachon est proposé par Francine Vachon #3 et appuyé par Gaétan Vachon #165.

N'ayant pas reçu d'autre nomination le président d'élection déclare la période de nomination terminée.

b. Le président d'élection explique qu'il va maintenant demandé aux personnes proposées si elles acceptent, en débutant par l'ordre inverse :

Le président s'informe auprès de René Vachon et Gaétan Vachon refusent. Le président s'informe individuellement auprès d'Apolline Richard, Léandre Vachon et Pierrette Vachon-L'Heureux qui ont accepté. Le président ajoute que Cécile Lapierre Pomerleau avait déjà signifié par écrit qu'elle acceptait. Roland Pomerleau déclare élus les quatre candidats qui ont accepté;

c. Gaétan Vachon #165 propose que les membres du Conseil d'Administration essayent de combler les 2 postes vacants. Il fut appuyé par Gaston Vachon #83. La proposition fut acceptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée;

d. Le président d'élection M. Roland Pomerleau déclare la période d'élection terminée.

Point 12. Période de questions des membres.

Les membres de l'assemblée n'ont pas soulevé de point ou fait de commentaire.

Point 13. Divers

La présidente Pierrette Vachon-L'Heureux explique qu'à la suite de l'ajournement de l'assemblée Francine Vachon nous donnera les détails d'organisation pour le reste des activités de la journée.

Point 13. Levée de l'assemblée

La présidente a déclaré la levée de l'assemblée générale annuelle à 15 h 02